



Début d'un parcours, en 3 ans, vers un bac professionnel.

Conditions d'accès

Après une 3ème ou CAP :

- Sur dossier après entretien d'inscription avec le chef d'établissement ou son représentant.
- Attestation de stage obligatoire.
- Avis favorable du conseil de classe.

Durée de la formation

1 an

Stages

- 7 semaines en entreprise
- 1 semaine stage collectif chantier

Options possibles

- Hippologie - Equitation
- Rugby
- Badminton
- Raid Nature
- Section sportive Escalade

Perspectives

après cette formation

- Poursuite d'étude vers un bac professionnel ou un bac technologique pour accéder à un BTS, un Certificat de spécialisation,

Objectifs de cette formation

- Vous former à l'entretien et la création d'aménagements paysagers,
- Vous initier à la gestion de projets et la conduite d'aménagements paysagers,
- Vous sensibiliser aussi à la conception et l'étude de projet d'aménagement,

Contenu de la formation

Formation modulaire et individualisée. La conduite de l'enseignement permet l'alternance de périodes en entreprises, de séquences pratiques sur le parc et les ateliers de l'établissement.

Une formation générale et scientifique sérieuse indispensable pour la poursuite d'études et l'insertion dans la vie active et la société.

Modules Généraux		Modules Professionnels	
- EG1 Français, Histoire-Géo	3h	- EP1 Contexte des chantiers d'aménagement	3h
- EG2 LV1 : Anglais	2h	- EP2 Travail sur le chantier, opérations d'entretien et utilisation des matériels	4h
- EG3 EPS	2h30	- EP3 Spécialisation professionnelle : Travaux des aménagements paysagers	5h
- EG4 Culture scientifique et technologique (Mathématiques, Physique-Chimie, Informatique)	4h	- Activités pluridisciplinaires	1h
- Projet individualisé, culturel, sportif	3h		
- Mise à niveau des élèves : 30h sur l'année			
- Accompagnement individualisé, tutorat, soutien, éducation à la santé, à la citoyenneté et au développement durable, méthodologie et orientation : 90h sur l'année			

Taux de réussite BEPA : 96% (moyenne sur 4 ans)

